

## **Rencontre C3N - Direction 14/06/2010**

Compte-rendu de la réunion du 14 juin entre la direction du CNRS et l'ensemble du C3N. Les questions ont été posées par plusieurs personnes, regroupées ici sous le terme générique de « C3N ».

Présents pour répondre aux membres du C3N :

A. Fuchs, président du CNRS et les 2 DG délégués : J. Bertrand et X. Inglebert

### **Introduction :**

Le C3N rappelle le contexte de cette demande d'entrevue, 6 mois après son communiqué « Appel à la vigilance », et avant un renouvellement aux 2/3 de ses membres, suite aux élections en cours du CS et des CSI. Le C3N souhaitait donc aborder avec la direction un ensemble de questions, qui ont été scindées en 4 parties

### **1) Le CNRS et ses relations avec les autres acteurs de la recherche**

#### **C3N : Une question concernant le rôle national du CNRS, les missions « nationales » des instituts et le positionnement dans les Alliances**

A. Fuchs : Le CNRS a un rôle national par définition. Pour preuve le travail avec quelques grands sites universitaires dont on espère qu'ils vont émerger : le partenariat se fera maintenant via un système des DS référents, de nature à maintenir le rôle national du CNRS. S'il émerge quelques grandes universités, il faut que les organismes nationaux continuent à avoir un rôle national et ne deviennent pas le rassemblement de structures régionales. Il faut de plus que ces missions nationales (des organismes, car il n'y a pas que le CNRS), soient en bonne cohérence avec les acteurs régionaux (les Universités, qui ont encore du chemin à faire !).

#### **C3N : Une question sur l'AVIESAN. Tout d'abord des regrets sur l'absence de consultation de la communauté scientifique sur sa création. Est-ce que l'INSB aura un statut national dans un futur proche ?**

A. Fuchs : Ne peut pas répondre. Sa position sur les Alliances est qu'elles ne doivent pas être des structures qui vont se superposer à ce qui existe déjà. Les Alliances peuvent servir de coordination avec l'ANR, sur les programmes thématiques : l'articulation avec l'ANR est le vrai débat. On doit montrer concrètement (=sur le terrain), notamment dans le travail de construction avec les grands sites, l'intérêt d'avoir un organisme ayant cette continuité disciplinaire. On s'aperçoit que les sites qui se construisent ont besoin de tout le CNRS, et que le CNRS a des arguments à faire valoir, y compris en SdV. La querelle « sémantique » National ou pas National, A. Fuchs ne souhaite pas y rentrer parce qu'il la juge stérile.

#### **C3N : On entend parler de missions particulières de l'Alliance ALLENVI en terme d'évaluation, voire de recrutement, qu'en est-il vraiment ?**

A. Fuchs : Evaluation, le terme est totalement impropre s'il s'agit des alliances, la place de l'AERES est déjà une question suffisamment ouverte. Par contre, les Alliances, qui sont des coordinations nationales, sont par là plutôt bien placées pour émettre des avis de pertinence concernant la coordination/concertation entre plusieurs organismes (c'est

ce qui se passe dans l'alliance ANCRE, sur l'énergie). Un point clair : pas de recrutement dans les Alliances. Contrairement aux syndicats qui l'auraient entendu de la ministre, A. Fuchs nie cette possibilité.

**C3N : Après le changement programmé de nom du CEA (CEAEA –pour énergies alternatives), comment le CNRS entend défendre ses recherches dans le domaine des énergies renouvelables?**

A. Fuchs : Le CNRS doit promouvoir ses recherches, pas seulement les défendre. Le projet « photovoltaïque » sur lequel le CNRS s'investit est à Saclay. Tout se passe bien avec le CEA (l'union est un combat !).

**C3N : une Alliance va se faire en SHS (avant fin juin selon certaines sources). A quoi pourrait servir le CSD SHS dans le processus, dans une situation particulière où il faut fédérer les Universités, pour ce qui est de la coordination entre les disciplines et de la prospective? Il faudrait une implication forte du CSD futur CSI, pourquoi pas une représentation dans la gouvernance de cette nouvelle Alliance?**

A. Fuchs : Cette question touche les CSD et leurs relations avec les Alliances. Ce n'est pas au CNRS de gérer l'ensemble de la SNRI (stratégie nationale de recherche et d'innovation). Il n'y a pas eu beaucoup de pays au monde qui mettent l'accent, comme cela a été fait récemment, sur l'importance du développement des SHS. Le CNRS suit la logique SNRI. La question à se poser est la suivante : à quoi vont servir les Alliances, et comment s'en servir ? CNRS et CPU se sont entendus sur les SHS pour dire que l'Alliance SHS est un lieu privilégié pour la réflexion, avec une gouvernance en alternance entre CNRS et Universités. A. Fuchs note avec satisfaction l'intérêt du CSI pour l'Alliance et se réjouit que le CSD actuel ait pu recevoir A. Kahn (CPU).

**C3N : Pourrait-il y avoir un message clair concernant le rôle des Alliances en direction de la communauté scientifique ?**

A. Fuchs verra, lors d'une prochaine réunion interorganisme s'il peut y avoir une déclaration courte commune. Il note qu'il y a eu déjà des déclarations claires et similaires de chacun des organismes sur les Alliances. Il n'est pas question de fusion.

**C3N : Quelle place à venir pour la chimie au CNRS, entre Alliances et missions nationales ?**

A. Fuchs : Actuellement, il y a toujours une ambiguïté sur cette notion de mission nationale. « Laissons retomber la poussière et nous verrons bien ». Il n'y a pas d'Instituts qui soient plus nationaux que d'autres. INC et INMSI pourraient revendiquer un statut national. L'adjectif national n'accroît pas la légitimité de l'institut.

**C3N : Implication (ou non) du CNRS dans les PRES ?**

A. Fuchs : Oui, mais PRES veut dire plusieurs choses différentes suivant les cas. D'une manière générale, le CNRS ne veut pas « gouverner » l'Université, le rôle du CNRS n'est pas de participer au CA de l'Université. Mais partout où il y a des structures de coopération (Fondation, PRES au dessus des Universités, SATT), le CNRS doit être présent car il fournit des ressources.

**C3N : Contractualisation des unités (desUMRisation ou non ?)**

A. Fuchs : Pas de volonté de désUMRisation. Pas de volonté de se désengager de structures appartenant à des établissements de taille moyenne si la qualité y est. A noter

toutefois qu'à l'heure actuelle, 85% des ressources du CNRS sont concentrés sur 15 sites environ.

**C3N : qu'y a t-il derrière le vocabulaire « excellence », servi de façon multiple (initiative, campus, laboratoire...) ?**

A. Fuchs : Les initiatives d'excellence sont les campus. Les labos d'excellence sont un volet du grand emprunt. A. Fuchs est comme nous, à la recherche, d'infos plus précises. Par exemple, à Strasbourg, ce sont les Départements qui vont être présentés comme labos d'excellence. Les choses ne vont pas se présenter de la même manière suivant les sites.

**C3N : Comment devient-on « initiative d'excellence », comment fait-on remonter les projets, en particulier en SHS ?**

A. Fuchs : Les SHS ne doivent pas passer à côté du Grand emprunt. La Traduction peut être un sujet pour bénéficier du Grand Emprunt. Pas de réponse sur comment faire remonter... Pour l'instant en SHS c'est plutôt top-down depuis le ministère.

**C3N : On ne voit pas beaucoup de concertation entre les Instituts autour des initiatives d'excellence, en particulier là où l'interdisciplinarité est présente**

A. Fuchs entend la remarque. Il y a certainement un peu plus de travail à faire autour des projets interdisciplinaires. Au niveau régional, le DS référent peut être une solution. Si le projet « d'excellence » est un réseau, cela serait peut-être un peu plus difficile. Le CNRS est parti un peu tard sur la question du grand emprunt.

**C3N : Concernant la DGG, aurons-nous le maintien de la promesse, maintes fois répétée l'an dernier, d'un cahier de charges, et d'un avis extérieur, type Veritas, sur la capacité des universités à assurer cette tâche.**

A. Fuchs et X. Inglebert : La DGG (Délégation Générale de Gestion) est pour l'instant uniquement un concept, qui doit être outillé. Il y aura toujours un cahier des charges, mais pas d'avis extérieur. Le cahier des charges va permettre de faire une expertise partagée. La DGG sera appliquée uniquement si le cahier des charges est vérifié (et si les outils nécessaires peuvent exister). Mais attention à ne pas devenir comme la Commission Européenne ! Le cahier des charges est une référence, qu'il faut faire vivre et regarder au quotidien. Il faut être dans le concret, les meilleurs évaluateurs sont les Directeurs d'UMR qui vont être consultés (et être en 1<sup>ère</sup> ligne). A noter une expérimentation sur 11 UMR à Strasbourg.

La DGG, il faut la construire, au cas par cas, dans le cadre d'un partenariat. Par exemple, si l'on prend l'exemple de l'informatique : il y a 2 outils différents entre Université (SIFAC) et CNRS (BFC) – on est à la recherche d'un outil d'interface. 2<sup>ème</sup> exemple : Strasbourg, où les Universités ont fusionné. Une autre idée : pourquoi ne pas construire une plate-forme de services partagés, dans laquelle il y aurait des agents CNRS et des agents des Universités? Remarque : les agents CNRS resteraient CNRS. Il s'agit de faire des expérimentations concrètes que l'on doit évaluer, de proposer des outils adaptés.

**Commentaire d'un membre du C3N** : il y déjà eu une expérience (XLAB-NABUCO) qui n'a pas marché. On recommence 10 ans après ? Si on écoutait davantage les partenaires sociaux...

**Autre Commentaire** : Cette histoire de plate-forme commune a été présentée de façon très peu claire ... à croire que l'on nous cache peut-être quelque chose

## 2) Rôle du CoNRS

### **C3N : Rôle du CoNRS concernant les unités (cf décret cnrs-inserm). Décrets différents pour CNRS et INSERM. Est-ce qu'on va rester dans le flou actuel ?**

- A. Fuchs : L'harmonisation est en cours, mais plutôt pour que l'INSERM soit considéré comme le CNRS. Il y a eu une volonté politique claire pour enlever l'évaluation du Décret... et des missions du CoNRS.

**Une remarque du C3N** : Le CNRS fait de bons recrutements de chercheurs, parce qu'il connaît bien les labos. Cette compétence doit donc être préservée.

### **C3N : Position de la direction versus l'aeres, la notation , etc (cf propositions du c3n)**

- A. Fuchs : C'est un sujet compliqué, partout, dans tous les organismes (CEA, CEMAGERF, ...). Les remarques faites par le C3N et par d'autres organismes sont au niveau du Ministère, qui « réfléchit ». Reproche majeur fait à l'AERES : elle évalue les Unités hors contexte. Cela va être rectifié, réponse donnée sur l'amélioration des procédures AERES en septembre – octobre. Une difficulté de l'AERES est une inhomogénéité forte de ses délégués...

### **C3N : Rôle du CoNRS sur la prospective scientifique. Les Alliances font de la prospective, les GDR aussi, d'autres structures également. Comment se positionne le CoNRS dans ce paysage ?**

J. Bertrand : Le besoin est d'avoir des pistes scientifiques pour le court terme, qui s'appuient sur la conjoncture réalisée par les sections. C'est un document très important pour la Direction.

### **C3N : Les CSD actuels ont déjà rédigé le texte de prospective au début de leur mandat ; on leur redemande en fin de mandat, alors que la logique voudrait qu'un CSD (CSI) ne fasse qu'une fois ce travail. La situation actuelle diffère quant au niveau d'avancement des sections et des CSD. La réponse ne pourrait-elle pas être de faire un biseau (Les CSD actuels proposent des textes plus ou moins achevés, les prochains CSI complètent et valident) ?**

J. Bertrand : C'est une idée, pourquoi pas...

**Une remarque** : En parallèle à la valse des directeurs des SHS, le CSD SHS a contribué dans le passé récent à de nombreux textes restés lettre morte, d'où une certaine démotivation.

### **3) Structuration interne du CNRS (le COM est-il toujours d'actualité?)**

#### **C3N : Qu'en est-il des pôles (et de la pluridisciplinarité au CNRS)**

A Fuchs : Le COM existe, et il entend faire preuve de sagesse vis-à-vis de celui-ci, et de ne pas appliquer aveuglément des principes généraux. Par exemple, si l'on prend la nomination des Directeurs d'Institut par un « search committee ». Il y a des situations où ça marche, et d'autres où ça ne marche pas (remplacement par exemple) : si on nomme quelqu'un par intérim, on ne peut pas alors lui mettre un Comité de Sélection sur le dos (surtout si ça fonctionne) ; et il faut arrêter de penser qu'il faut aller chercher un étranger pour diriger un Institut !

Concernant les pôles, A. Fuchs pense qu'il faut réfléchir sur les dispositifs à mettre en place pour l'interdisciplinarité (avec les Directeurs d'Instituts, qui sont en train de travailler ensemble). La question se pose également de savoir ce qu'on fait des CID au prochain mandat: une structure de réflexion sur les CID va être mise en place.

#### **C3N : Qu'en est-il du rôle d'opérateur de recherche versus agence de moyens**

A Fuchs : Il y a eu beaucoup (trop) de tension autour de ces notions. A. Fuchs prend acte qu'il y a un changement lourd au niveau du paysage de la recherche (autonomie des Universités) : le CNRS est un acteur incontournable, et lui-même ne prononce plus les mots « agence de moyens » ou « opérateurs de recherche ».

#### **C3N : Les relations entre unités et instituts (multiple appartenance ...) – Chaque Unité a un Institut de rattachement. Peut-on envisager des appartenances multiples, sachant que rattachements principal et secondaire ne sont pas une réponse (cf problème avec l'AERES par exemple)?**

A. Fuchs : Cela mérite réflexion.

J. Bertrand : il faut que les instituts prennent l'habitude d'interroger aussi les sections dont ils ne sont pas le référent principal.

*remarque du C3N* : pour la section 31, qui est passée de INSHS à INEE, ne serait-il pas simple d'avoir un DAS commun ?

### **4) Postes, carrières et moyens**

#### **C3N : Impact de la DGG sur la politique des postes ITA. Va-t-il y avoir pénurie dans les labos ?**

A. Fuchs : On n'en est pas là, la DGG n'est pas encore appliquée. Il n'est pas question de ne pas remplacer une BAP J qui part à la retraite, tant qu'on n'a pas mis en place les outils nécessaires à la DGG. Il n'est pas question de se désengager des UMR, mais il faut négocier avec le partenaire universitaire.

#### **C3N : avenir des contrats de service ?**

A. Fuchs : Une UMR hébergée par l'Université peut être en DGG CNRS. Ce sera du cas par cas. En règle générale, l'hébergeur gère, mais avec des exceptions possibles.

#### **C3N : Qu'en est-il des prévisions 2011, après les promesses de 2009 et les annonces de coupe budgétaire en 2010 ?**

A. Fuchs suit cela de près, pas d'information fiable actuellement. Beaucoup de déclarations très politiques, on en saura plus avant mi-septembre. Il ne peut en dire plus...

**C3N : Avec les contractualisation avec les universités, n'y a-t-il pas des risques d'affichages trop précis pour les postes ?**

A. Fuchs est sensible à cette crainte : quand on affiche un poste dans un endroit précis, on court le risque d'avoir un nombre limité de candidat, et un concours de moindre qualité. Cela peut s'imposer de temps en temps, mais le « coloriage » est mieux que le « fléchage », et il peut être fait sur un site.

**C3N : Question sur les chaires et les délégations (le C3N soutenant les secondes et désapprouvant les premières).**

A. Fuchs : En faveur des délégations, qui sont un outil très intéressant. Des Instituts sont plus friands que d'autres, il faudra faire des efforts dans ce sens. Etre ferme sur le fait qu'une délégation est bonne pour tout le monde (CNRS + Université). En particulier, il y a là des possibilités pour les EC, avec les modulations, de faire du vrai sabbatique.

Sur les chaires : est-ce que ça fonctionne bien, est-ce que c'est le bon outil ? Cela nous a été imposé, cela coince dans certains endroits, marche dans d'autres. A titre personnel, A. Fuchs pense que c'est assez compliqué, on peut faire plus simple. Coût délégation : 11 k€/an, chaire : 16 k€/an. Actuellement, le CNRS est sur la base de 77 chaires et 450 délégations.

A. Fuchs approuve le fait qu'il faudrait co-évaluer chaque fois qu'on met des moyens (pour les délégations serait facile, pour les chaires, plus compliqué).

**Une remarque du C3N** : Il serait bien que les sections retrouvent leur mission pour la sélection (et pourquoi pas l'évaluation) des délégations.

**C3N : HDR et promotions (obligation ou non de la HDR ?)**

A. Fuchs : Cette question a été posée en CSD : En principe, la promotion DR se fait aussi sur la capacité d'animer une équipe. L'HDR est un passage obligé à l'Université pour encadrer officiellement une thèse. Mais il ne faut pas en faire un casus belli : dans la majorité des cas, pour le passage DR, il est préférable d'avoir une HDR, mais ce n'est pas un oukase (à voir au cas par cas).

**C3N : Moyens donnés aux unités (soutien de base, préciput) ?**

A. Fuchs n'a pas suffisamment réfléchi à cette question, donc pas de doctrine à ce stade. Il est partagé entre le fait que le préciput retourne dans l'équipe qui a eu l'ANR, et que cela serve à l'ensemble des équipes de recherche de l'établissement.

**C3N : PES, modalités – Unanimité du CoNRS contre la PES, mais division sur les modalités d'attribution. Se pose le problème des critères et des objectifs du dispositif pour l'organisme. Par exemple, la section 35 veut primer uniquement les recrutés CR au moment de leur titularisation.**

A. Fuchs : Pas de volonté de la part de la Direction d'utiliser la PES pour diviser la communauté. C'est un héritage. Il essaie de faire en sorte que la PES ait un sens. Cela ne dispense pas du fait que les carrières doivent être revalorisées (ce n'est pas le même sujet). Il prend l'exemple de la PEDR dans l'enseignement supérieur, qui était déjà une prime au mérite. Il pense qu'il faut trouver un moyen de rendre la PES acceptable (les EC en ont), et pense que les niveaux sont trop élevés. On va continuer à travailler pour que cela s'améliore : pour 2010 on ajuste, pour 2011 on espère améliorer le système. Il ya des membres extérieurs du CA qui ne sont pas loin de penser comme les syndicats (par

exemple qu'il faudrait bien souvent récompenser les équipes plutôt que les individus). A. Fuchs recherche le meilleur compromis possible. Le nombre de PES affectées aux CR et celles affectées aux DR sera en proportion des populations respectives. Pour les promotions, actuellement augmentation de 50%, la Direction vise que cela continue jusqu'en 2013 pour « rattraper » la situation dans l'Enseignement Supérieur.

**Conclusion** : A. Fuchs dit ne pas être un « défenseur » du CNRS, mais un « promoteur »....